

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	21
- Présents	:	14
- Absents	:	6
- Représentés	:	1
- Votants	:	15

Etaient présents :

Thierry DUPOUE, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LEFLOCH, Martine DUBOIS, Jean-Paul DAVIAUD, Jacques PRIEUR, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Catherine LEROY, Laurence BRETON, Jean-Yves LAIGLE, Gilles PICHARD

Etaient absents :

Françoise SEILLE, Roger LOUERAT, Elena FUSI-PERRODEAU, Béatrice GRELIER, Valérie BRIAND/KROGER, Antoine CHIFFOLEAU,

Etait absent représenté : *Gilles LAURENT (pouvoir à Jacques PRIEUR)*

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Gilles PICHARD est nommée secrétaire.*

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Contrat d'entretien avec les Ets DUBILLOT concernant l'entretien des séparateurs d'hydrocarbures signé le 3 Mai 2016
- Avenant n° 1 au marché de travaux concernant la restructuration du réseau d'eaux pluviales sur la commune avec l'entreprise BREHARD signé le 22 Juin 2016
- Contrat de télésurveillance et de maintenance avec la société « 2E 2CP concernant les bornes d'appel d'urgence signé le 20 Juin 2016

Déclaration d'intention d'aliéner n° 16-68 à 16-79

Le procès-verbal de la séance n°4 du 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour avec inscription de deux questions supplémentaires :

- avenant au protocole d'accord : adhésion à Musique et danse
- présentation du CRACL 2015 de la ZAC du Pré Boismain.

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Révision des tarifs de la pause méridienne

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention, 1 contre,

- DECIDE de réviser les tarifs de la pause méridienne incluant entre autres la tarification de la restauration scolaire
- APPROUVE les nouveaux tarifs récapitulés au tableau ci-dessous, à compter du 01/09/2016 et pour l'année scolaire 2016/2017

	2015-2016	2016-2017	Coeff
QF<599 €	3,00 €	3,00 €	1
QF ENTRE 600 ET 699 €	3,20 €	3,20 €	1
QF ENTRE 700 ET 799 €	3,44 €	3,48 €	1,01
QF ENTRE 800 ET 899 €	3,67 €	3,71 €	1,01
QF ENTRE 900 ET 999 €	3,86 €	3,90 €	1,01
QF ENTRE 1000 ET 1099 €	4,03 €	4,11 €	1,02
QF ≥1100 €	4,18 €	4,26 €	1,02
ADULTE	8,21 €	8,38 €	1,02

*1,01

1,20 en moyenne

1.2.- Avenant au protocole d'accord – adhésion à Musique et Danse en Loire- Atlantique

Par délibération du conseil municipal du 8 mars 2002, la commune de LA BERNERIE-EN-RETZ adhère à MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE (dispositif « musique et danse à l'école »). Cette association a pour but d'intervenir en milieu scolaire pour développer la pratique artistique, musicale et chorégraphique, dans les écoles élémentaires des communes adhérentes.

A partir de la rentrée prochaine, les concerts et spectacles ne seront plus organisés dans chacune des communes adhérentes. Ils seront programmés dans des communes équipées d'une salle de spectacle, en partenariat avec celles-ci. Le coût du transport en car des élèves sera pris en charge par MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE. En contrepartie, la participation financière demandée aux communes est inchangée par rapport à l'année passée : 1,32 € par habitant en plus d'une adhésion annuelle de 15,24 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME l'adhésion de la commune à MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE
- AUTORISE le maire à signer l'avenant au protocole d'accord entre MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE et la commune de LA BERNERIE-EN-RETZ
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget communal

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Rapport annuel de Loire Atlantique Développement – CRACL 2015 – ZAC du Pré Boismain

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le CRACL de Loire Atlantique Développement (SELA) sur la ZAC du Pré Boismain au titre de l'année 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 4 juillet 2016

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 4 juillet 2016

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ